

# COMITÉS DE SUIVI

DE QUESTERRE

Compte rendu de la rencontre  
du comité de suivi n° 6  
Drummondville - Pierre-de-Saurel



QUESTERRE

11 décembre 2010

## Table des matières

Table des matières.....	1
Informations générales .....	2
Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions .....	4
1. Mot de bienvenue.....	4
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....	4
3. Présentation du comité de suivi et des membres .....	4
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ).....	5
5. Présentation de Questerre et du puit forés sur le territoire couvert par le comité.....	5
6. Varia, questions et suggestions.....	7
7. Fin de la rencontre .....	8

## Informations générales

<b>Date</b> : 11 décembre 2020	<b>Durée</b> : 10 h à 10 h 35 (35 minutes)
<b>Endroit</b> : Réunion virtuelle sur Zoom	
<p><b>Personnes présentes</b></p> <p><b>Membres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Michel Blanchard, maire – Saint-David</li> <li>• M. Jean-François Dauphinais, coordonnateur à l'aménagement du territoire – MRC de Pierre-de-Saurel</li> <li>• M. François Thomas, directeur – Aménagement du territoire et Développement régional – Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de la Montérégie</li> </ul> <p><b>Questerre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. David Boudeweel-Lefebvre (animateur)</li> <li>• M. Michael Binnion, président et chef de la direction</li> <li>• M. Rick Tityk (observateur)</li> </ul> <p><b>Association de l'énergie du Québec (AEQ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Éric Tétrault, président</li> </ul> <p><b>Pilote groupe-conseil</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>me</sup> Samanta Penalosa</li> </ul> <p><b>Absents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Yves Chabot, directeur général - Chambre de commerce et d'industrie de Drummond</li> <li>• Suzie O'Bomsawin, directrice du Bureau du Ndakinna - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki</li> <li>• Dominic Guévin, délégué - Chambre de commerce et d'industrie de Drummond</li> </ul>	

**Ordre du jour**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du comité de suivi et des membres
4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)
5. Présentation de Questerre et des puits forés sur le territoire couvert par le comité
6. Varia, questions et suggestions
7. Fin de la rencontre

## Compte rendu de la rencontre - Sommaire des discussions

### 1. Mot de bienvenue

M. Boudeweel-Lefebvre souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour le temps accordé.

Il explique que la rencontre du comité est la première sous l'égide de Questerre et qu'elle constitue une opportunité de dialoguer avec l'entreprise titulaire de la licence et opérateur désigné. Malheureusement, la crise sanitaire actuelle n'a pas permis de tenir cette rencontre avant ni en personne, mais Questerre tenait à ce qu'elle ait lieu avant 2021.

L'objectif de la rencontre est de procéder à une mise à jour annuelle en décrivant les travaux qui ont été réalisés et en abordant les nouvelles étapes du projet.

Après avoir présenté les personnes qui participent à cette rencontre virtuelle, il cède ensuite la parole à M. Michael Binnion, président et chef de la direction de Questerre.

M. Binnion explique brièvement l'historique de la compagnie au Québec ainsi que son expérience personnelle au sein de l'industrie au Québec depuis les années 80. Il mentionne que les experts de l'entreprise connaissent bien la géologie du Québec et les meilleures pratiques pour produire du gaz naturel.

Il indique avoir constaté au fil du temps qu'il est plus difficile de produire du gaz au Québec que d'en trouver, mais qu'il a écouté les Québécois et mis de l'avant une nouvelle approche collaborative susceptible de répondre aux préoccupations des communautés quant aux émissions de GES, à la contamination de l'eau, au bruit, aux nuisances et au partage des bénéfices.

Pour réaliser son projet qui devrait permettre la création de 6 000 emplois, il compte obtenir l'acceptabilité sociale en privilégiant la transparence, en travaillant avec les communautés avec une nouvelle technologie qui produira du gaz propre sans émettre de GES ni utiliser de produits chimiques toxiques, et en partageant les bénéfices. Tout en rappelant que le permis de l'entreprise est suspendu temporairement, il souligne qu'il n'y aura pas de reprise des activités avant d'avoir obtenu cette acceptabilité sociale.

Il conclut en remerciant les participantes de leur temps comme bénévoles.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Boudeweel-Lefebvre fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 3. Présentation du comité de suivi et des membres

M. Boudeweel-Lefebvre invite les membres à se présenter à tour de rôle et chacun le fait brièvement.

#### 4. Présentation de l'Association de l'énergie du Québec (AEQ)

M. Tétrault présente l'Association de l'énergie du Québec (AEQ). Il précise qu'elle regroupe des investisseurs, des promoteurs, des producteurs et des sous-traitants qui sont intéressés par un futur développement du gaz naturel au Québec, si cela s'avère possible au cours des années qui viennent. L'Association veut s'assurer que cela se fasse dans les meilleures conditions et les modèles qu'on met de l'avant maintenant sont très différents de ceux remontant à une dizaine d'années.

Sur le plan des technologies, Questerre en a une qui est une première mondiale et qui permettrait de produire du gaz naturel sans émission. La compagnie aimerait faire la démonstration de cette technologie-là au Québec dans le cadre d'un projet pilote qui serait réalisé éventuellement dans la prochaine ou les deux (2) prochaines années, si tout va bien. Elle commencerait par un seul projet plutôt que par une dizaine de projets à grande échelle, comme c'était le cas, il y a 10 ans.

Il mentionne que l'adhésion à l'AEQ est conditionnelle à la possession de ce genre de technologies de même qu'à une approche totalement nouvelle avec les communautés. Dans le cas de Questerre, l'objectif est de partager 3 % des profits avec celles qui accueilleraient un projet. Cela représenterait de 500 k\$ à 1 M\$ par année par communauté au Québec qui accueilleraient un puits. C'est considérable, car dans la plupart des cas, ce montant serait supérieur au budget de la communauté. C'est un modèle qui est totalement différent et largement profitable pour les communautés d'accueil. Et tout cela, indépendamment de toutes les ententes individuelles avec des propriétaires qui seraient impactés par le passage d'une infrastructure quelconque.

#### 5. Présentation de Questerre et du puits foré sur le territoire couvert par le comité

Dans le cadre d'une présentation assistée par ordinateur (*PowerPoint*), M. Boudeweel-Lefebvre fait un bref résumé de la compagnie, sa mission et sa vision.

Il présente ensuite une carte du territoire couvert par le comité, y situe le puits et explique que Questerre a obtenu de Repsol Canada la propriété de 100 % des droits d'exploration sur les licences et qu'elle est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule qui peut amorcer des travaux.

Après avoir rappelé que les travaux réalisés sur le site s'échelonnaient entre 2008, avec l'aménagement du site de forage, et 2019, avec l'élimination de la pression détectée à la tête du puits A259 dans le cadre du programme d'inspection, il décrit la raison d'être de la technique d'aménagement avec des matelas de chêne. Il présente aussi une photo aérienne du site, puis énumère les activités de 2020, soit :

- l'obtention par Questerre, au début de l'année, d'une autorisation du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) quant à la fermeture temporaire du puits;
- la surveillance hebdomadaire du site et le fait qu'il n'y a eu aucun incident à signaler;
- des travaux de peinture sur la tête du puits;
- la modification de la signalisation;

- la mise en place d'un système de contrôle des mauvaises herbes et de la végétation ainsi que d'entretien;
- une demande de renouvellement de l'autorisation relative au puits auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Il a conclu cette revue des activités de l'année en mentionnant que le puits est l'objet d'une suspension et qu'il n'est pas question d'entreprendre des travaux sur le site à court ou à moyen terme.

Question de M. Blanchard

- Q. *Il déclare que les travaux de Repsol pour « resceller » le puits ont été exécutés selon les règles de l'art, mais que la municipalité n'en a plus jamais entendu parler par la suite. Or, c'est important d'avoir ce genre d'informations pour la population. Comme il ne souhaite pas se retrouver, à la table du conseil, dans l'incapacité de répondre à une question, il demande s'il y a moyen, pour la municipalité, d'avoir accès à ce genre de présentation.*
- R. *Oui, certainement. Ce qui est présenté aujourd'hui est disponible pour les membres dans le site web dédié du comité de suivi. Toutefois, Questerre va se faire un plaisir de lui faire parvenir un compte rendu plus exhaustif des travaux faits en 2019, entre autres les techniques qui ont été utilisées et ce qui a été fait.*

Commentaire de M. Blanchard

*S'il y a des interventions à l'avenir, il serait important qu'on le sache à un moment plus rapproché pour bien répondre à nos citoyens qui ont des préoccupations.*

Question de M. Blanchard

- Q. *Qui sera choisi comme projet pilote?*

Réponse de M. Tétrault

- R. *Le projet pilote fait partie de la nouvelle approche de l'industrie : il n'est pas question de s'installer et de vouloir commencer à produire, comme elle voulait le faire, il y a 10 ans.*

*Comme la technologie est une première mondiale, Questerre voudrait d'abord en faire la démonstration dans le cadre d'un projet pilote. Il n'y aura qu'un seul projet pilote dans une communauté où il fera l'objet d'une acceptabilité sociale, c'est-à-dire où Questerre pourra avoir l'assurance que les citoyens veulent qu'elle procède au projet pilote. La seule acceptabilité sociale demandée sera non pas sur la production de gaz naturel, mais sur le projet pilote, après quoi il y aura une entente entre Questerre et la municipalité concernée pour déterminer les bénéfices économiques que le milieu pourra tirer du projet pilote, conformément à la nouvelle approche préconisée par l'industrie.*

*Il n'est pas possible de dire où le projet pilote sera mené, mais ça se précise tranquillement. Depuis un an, et plus particulièrement depuis les six (6) derniers mois, Questerre et l'AEQ ont beaucoup travaillé avec des partenaires québécois comme le CRIQ (NDR : Centre de recherche industrielle du Québec) et l'UQTR (NDR : Université du Québec à Trois-Rivières). Avant de pouvoir affirmer que projet fonctionne, il sera certifié par des experts en technologies d'ici. C'est là-dessus que Questerre et l'AEQ travaillent surtout.*

*Beaucoup d'informations sont recueillies et des rencontres sont planifiées au début de l'an prochain avec des milieux et des communautés qui seraient intéressés à recevoir le projet pilote. Si le maire de Saint-David veut en savoir davantage, M. Tétrault sera disponible dès janvier 2021 pour aller le voir.*

#### Commentaire de M. Blanchard

*Le maire de Saint-David déclare qu'il lui communiquera les coordonnées de la directrice générale de la municipalité afin qu'une rencontre puisse être organisée.*

#### Question de M. Blanchard

*Q. Le projet pilote est prévu pour quand?*

#### Réponse de M. Tétrault

*R. L'échéancier est en 2021.*

M. Boudeweel-Lefebvre aborde ensuite les mesures de sécurité mises en place sur le site, soit :

- des inspections hebdomadaires du site par du personnel qualifié;
- l'érection d'une clôture autour du puits et la mise en place de blocs de béton;
- l'installation de chaînes et de cadenas sur les vannes de la tête du puits;
- la présence d'une barrière à l'entrée du chemin d'accès au site..

Il signale qu'entre les réunions du comité, les membres peuvent acheminer des demandes d'information et des questions à la firme Pilote groupe-conseil qui les transmet à Questerre.

## **6. Varia, questions et suggestions**

M. Boudeweel-Lefebvre souligne que toutes les questions ou suggestions sont les bienvenues.

Il n'y a pas de question soulevée ni de suggestion formulée.

## **7. Fin de la rencontre**

M. Boudeweel-Lefebvre remercie les membres de leur implication dans le comité et de leur participation à la rencontre.

La rencontre est terminée.